



- Le lancement rapide de l'étude visant à la mise en place d'une licence d'opérateur de la navigation aérienne (ANSO) que l'UTCAC a obtenue lors des négociations du protocole 2010-2012, s'appuyant sur les conclusions du GT ESARR5 TSEEAC.
- Une étude complémentaire afin de recenser les fonctions ESARR 5 que les IEEAC exercent, notamment à la DTI, mais aussi dans les CRNA, les sièges de SNA, etc.
- L'instauration du système de progression indemnitaire automatique dont l'UTCAC a acquis le principe lors des dernières négociations protocolaires, en remplacement du système assistant de classe actuel.
- La prise en compte du problème lié à la perte de revenus au moment du départ à la retraite pour l'ensemble des personnels.

**Le Bureau National** cherchera, en outre, à améliorer les conditions associées à la mobilité, notamment en exigeant le raccourcissement de la durée d'affectation sur le premier poste en sortie ENAC fixée aujourd'hui, unilatéralement par la DGAC, à 5 ans.

### **Concernant les évolutions européennes :**

L'UTCAC prend acte de la signature, par les Etats, du Traité créant le FABEC.

L'UTCAC prend également acte du renoncement du Gouvernement à promouvoir un modèle social européen sur la base du modèle social français à moyen comme à long terme, ce qu'il regrette.

L'UTCAC déplore que l'immobilisme de certains ait mis en échec la démarche « bottom-up » qui impliquait la construction d'un modèle par les Etats et prestataires eux-mêmes et donc une certaine participation des personnels.

L'UTCAC estime que ceci est de nature à pousser la Commission Européenne vers la mise en œuvre d'une démarche « top-down » qui impliquera la construction d'un modèle imposé par celle-ci dans une logique de concurrence qui nuira aux personnels.

L'UTCAC rappelle son attachement au service public et à une approche globalisée de toute évolution européenne, gage de l'unité de la DGAC.

L'UTCAC rappelle également qu'il est opposé à toute privatisation, à toute compétition entre prestataires européens et à tout projet préjudiciable aux personnels qu'il représente.

**Le Bureau National** est mandaté, dans ce cadre, pour :

- étudier le meilleur positionnement du syndicat au niveau européen pour défendre les valeurs qui sont les siennes au sein de l'UNSA.
- promouvoir, dans tout projet européen, la prise en compte réelle de l'ensemble des personnels et de tous les domaines où exercent des TSEEAC, des IEEAC et des Attachés.
- veiller à ce que les conditions d'emploi et de rémunération de l'ensemble des agents restent proches et, plus largement, contribuer à la mise en place de toute organisation qui permette de garantir l'unité de la DGAC dans le temps ainsi qu'à la préservation des acquis sociaux.
- Continuer à défendre les intérêts des services d'outre-mer y compris dans les négociations et les décisions liées au FABEC.

**Le Bureau National** refusera, en revanche, de cautionner l'entrée de personnels de la DGAC dans une entité qui n'apporterait pas de garanties suffisantes à ceux-ci ou qui concernerait un nombre trop peu important de personnels, ou de catégories de personnels.